

---

# PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

## ÉLABORATION DU PROJET

### Réalisation d'un dossier de candidature

#### Le Curriculum Vitae

Un CV sert à intéresser un recruteur, lui donner envie d'en savoir plus. Il vise à décrocher un entretien.

Le Curriculum Vitae (« course de vie ») évoquait à l'origine le parcours sur terre battue d'un athlète aussi bien que la plaquette résumant ses exploits.

C'est aujourd'hui un document par lequel vous témoignez de votre identité et de votre parcours (expérience, formation...) dans une perspective professionnelle.

Le CV est en partie construite en fonction du poste que vous visez. Il met en relief les points de votre parcours, formation, expérience, qui démontrent en quoi vous allez être opérationnel dans ce type d'emploi.

Il n'y a pas de CV type, de modèle précis à utiliser.

Les rubriques « formation », « compétences », « expérience » sont interchangeables et seront disposées selon la situation et ce que le candidat jugera le plus pertinent.

#### Contenu

Habituellement, un CV comporte les rubriques suivantes :

##### État civil:

- Photo : de qualité, si demandée
- Coordonnées :
  - Éviter qu'il y ait ambiguïté sur le nom et le prénom (ex : Claude Pierre)
  - Ne pas oublier adresse, téléphone, e-mail
- Tous les autres renseignements (âge, situation familiale, nationalité...) sont facultatifs

##### Formation :

Titre du diplôme, lieu et année d'obtention, principaux modules, options...

##### Expérience professionnelle (stages y compris) en rapport avec l'emploi visé :

- Dates de début et de fin
- Employeur, activité
- Fonction (titre du poste)
- Missions exactes, contexte, tâches, liens hiérarchiques, résultats...

- Domaines de compétence

### **Autres expériences :**

- Emplois saisonniers, jobs étudiants

### **Centres d'intérêts**

#### **Activités extra-professionnelles**

- Les indiquer s'ils représentent un atout pour votre candidature (ex : sport, bénévolat, vie associative...)

### **Informations complémentaires (seulement celles qui peuvent être utilisées pour le poste visé)**

- Permis de conduire
- Langages informatiques
- Langues étrangères...

Partir du principe que tout ce qui figure sur le CV peut être vérifié par le recruteur ou faire l'objet d'une mise en situation lors d'un entretien (langues étrangères, outils informatiques, par exemple).

Il convient donc de ne pas « gonfler » son CV au risque d'être discrédité en entretien et de passer à côté d'un recrutement.

*Ces informations ne sont pas exhaustives, elles servent simplement de base à l'élaboration de votre futur CV, il faut vous imprégner et les adapter à vos envies et à vos démarches.*